

Commune de FISLIS

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance ordinaire du lundi 15 septembre 2025 à 20h00

Nombre de conseillers élus : 11

Date de convocation : 28 août 2025.

Nombre de conseillers en fonction : 9

Nombre de conseillers présents : 9

Sous la présidence de RENGLI Gérard, Maire, le Conseil Municipal de la commune de FISLIS s'est réuni :

Etaient présents (9) : M. RENGLI Gérard, Mme STAECHELIN Nathalie, Mme DURAND Marie-Michelle, M. BRASQUER Pierrick, Mme IFFENECKER Caroline, M. LIBIS Clément, Mme LINDER Christine, Mme MONA Régine et M. RICHARD Olivier.

Absent(e) excusé(e) (0) :

Secrétaire de séance : Mme ELLENBERGER Caroline, secrétaire de mairie.

Le Maire salue les membres présents et ouvre la séance à 20h05.

M. le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour après le point n°7, « Forêt : état d'assiette 2027 ». Le conseil municipal accepte.

Le Maire accueille M. KORNMANN Rémy, responsable de l'Unité Territoriale du Jura Alsacien à l'ONF, suppléant, qui s'occupe de la forêt de Fislis et qui vient présenter les points 7 et 8 de l'ordre du jour concernant la forêt. Ces deux points sont traités en premier.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2025
3. Voirie : aménagements de sécurité village
4. Rivière : police des eaux et désherbage
5. Chasse : agrément de permissionnaires
6. Chasse : nomination d'un garde-chasse
7. Forêt : travaux compensatoires défrichement
8. Forêt : état d'assiette 2027
9. Logement communal mairie
10. Demande de subvention exceptionnelle UNC section III et Gersbach
11. Divers (inauguration aire de jeux Dorfplatz, référent espèces nuisibles à l'humain, repas des aînés ...)

1. Désignation du secrétaire de séance

2025/40

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable en Alsace-Moselle qui précise que « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire », le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne Mme ELLENBERGER Caroline, secrétaire de mairie, comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2025

2025/41

Le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2025 a été transmis, aucune observation n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. Voirie : aménagements de sécurité village

2025/42

Le Maire informe de l'avancée du dossier avec le bureau d'études Cocylique et la commission sécurité, ce dossier a été transmis à la CEA pour avis. Il s'avère que les enrobés ont été faits en août 2023 et ne pourront pas faire l'objet de travaux avant août 2026.

Le Maire donne connaissance d'un mail de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) du Haut-Rhin qui attire l'attention sur une concertation agricole préalable à tout projet d'aménagement en prenant contact avec un représentant agricole local.

Le Maire propose de remettre des balises aux endroits où elles sont manquantes et de mettre ce dossier en attente jusqu'à l'été 2026.

Le conseil municipal valide et demande à la secrétaire de se renseigner sur le prêt de matériel par la CEA pour faire des essais suivant les plans du bureau d'études notamment rue de Bouxwiller.

Une information sera insérée dans la circulaire.

4. Rivière : police des eaux et désherbage

2025/43

Suite aux réclamations de riverains de la rivière, le désherbage a été réalisé par 6 personnes de Rivières de Haute Alsace après accord du Syndicat de l'Ill. Les riverains étant propriétaires jusqu'à la moitié de la rivière, ils peuvent maintenant faire l'entretien régulièrement devant chez eux. La commune veillera à ce que le désherbage soit fait.

Pour un curage de la rivière il faut d'abord adresser une demande au Syndicat de l'Ill sous peine de sanctions par la police des eaux.

5. Chasse : agrément de permissionnaires

2025/44

Le Maire informe de la demande en date du 14 juillet 2025 de M. Dominique WILLER, locataire du lot unique de la chasse communale, sollicitant l'inscription de 3 nouveaux permissionnaires :

- M. Olivier BARLIER,
- M. Martin MORITZ,
- M. Henri-Paul CRAMATTE.

Lors de sa séance du 22 juillet 2025, la Commission Communale Consultative de la Chasse a émis un avis favorable à cette demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (9 : pour – 0 : contre – 0 : abstention), **décide** :

- **d'émettre** un avis favorable à l'inscription de 3 nouveaux permissionnaires pour la chasse communale de Fislis :
 - M. Olivier BARLIER, né le 26/02/1971 (54 ans), de nationalité française, domicilié à Fréland (68).
 - M. Martin MORITZ, né le 23/03/1965 (60 ans), de nationalité allemande, domicilié à Landser (68).
 - M. Henri-Paul CRAMATTE, né le 15/01/1958 (67 ans), de nationalité suisse, domicilié à Vendlincourt (Suisse).

6. Chasse : nomination d'un garde-chasse

2025/45

Le Maire informe de la demande en date du 14 juillet 2025 de M. Dominique WILLER, locataire du lot unique de la chasse communale, sollicitant la nomination d'un garde-chasse en la personne de :

- M. Sylvain CRUSSARD.

Lors de sa séance du 22 juillet 2025, la Commission Communale Consultative de la Chasse a émis un avis favorable à cette demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (9 : pour – 0 : contre – 0 : abstention), **décide** :

- **d'émettre** un avis favorable à la nomination d'un garde-chasse pour la chasse communale de Fislis en la personne de :
 - M. Sylvain CRUSSARD, né le 08/12/1958 (66 ans), de nationalité française, domicilié à Habsheim (68).

7. Forêt : travaux compensatoires défrichement 2025/46

Le Maire donne la parole à M. KORNMANN Rémy qui se présente et explique qu'il assure la suppléance de l'ancien forestier en attendant que le poste soit pourvu.

M. KORNMANN rappelle que suite à **l'arrêté préfectoral n° 2024-21 du 9 avril 2024 portant autorisation de défrichement d'une parcelle boisée sise à Fislis**, une surface de 0,0318 ha sur la parcelle cadastrée section A n° 710 lieu-dit « Eichwald », sur laquelle l'antenne téléphonique a été implantée, la commune a l'obligation de compenser ce défrichement, en une fois, par des travaux sylvicoles.

Il y a 2 possibilités : soit verser 1 000 € dans le fonds stratégique pour financer des travaux sylvicoles au niveau national ou de faire ces travaux dans sa forêt pour minimum 1 000 €.

Le conseil municipal trouve dommage que ces frais incombent à la commune alors que c'est l'opérateur de l'antenne qui a demandé ces travaux.

M. KORNMANN comprend et explique le processus lors d'autorisation de défrichement et le fait que ce soit le département qui instruise ces dossiers.

M. KORNMANN présente les devis ONF pour les travaux sylvicoles compensant le défrichement de la parcelle :

- le programme de travaux complémentaires (dégagement manuel de 2,41 ha des régénérations naturelles dans la parcelle 14) pour un montant de **1 170 € HT** ;
- l'assistance technique à donneur d'ordre pour un montant de **130 € HT**,

soit un montant total de **1 300 € HT**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (9 : pour – 0 : contre – 0 : abstention), **décide** :

- **de valider** les devis ONF présentés ci-dessus pour un montant de **1 300 € HT** ;
- **d'autoriser** le Maire à signer les deux devis et tout document nécessaire.

8. Forêt : état d'assiette 2027 2025/47

M. KORNMANN rappelle que l'état d'assiette s'appuie sur le plan de gestion établi en 2016 pour 20 ans, puis présente l'état d'assiette des coupes forestières 2027 à marteler en 2026 :

Forêt	UG	Surf UG (ha)	Programme	Type coupe	Surf. à dés (ha)	Volume prévisionnel (m3/ha)	Mode dévolution produits
Coupes de l'aménagement							
FISLIS	6_a	8,89	2027	Amélioration	8,89	20	BFCO
FISLIS	10_a	11,01	2027	Amélioration	11,01	36	BFCO
FISLIS	20_r	20,09	2027	Régénération	20,09	15	BFCO
Coupes hors aménagement							
FISLIS	12_a	21,00	2027	Amélioration	10,50	50	BF

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (9 : pour – 0 : contre – 0 : abstention), **décide** :

- **d'approuver** l'état d'assiette 2027 ci-dessus selon la proposition émise par l'ONF ;
- **d'autoriser** le Maire à signer l'état d'assiette 2027.

9. Logement communal mairie

2025/48

L'adjointe Marie-Michelle DURAND explique qu'un devis pour la remise en peinture du logement a été reçu pour un montant de 5 000 € TTC. L'ouvrier communal s'est proposé de réaliser ces travaux (murs, plafonds, cadres de portes et fenêtres), il a presque terminé, le parquet sera également stratifié, il n'y a pas d'autres travaux à faire.

Les différents diagnostics obligatoires seront réalisés prochainement et permettront de revoir le prix du loyer si besoin.

Le logement sera disponible à la location début novembre.

10. Demande de subvention exceptionnelle UNC section Ill et Gersbach

2025/49

Le Maire présente une demande de subvention exceptionnelle faite par l'UNC section Ill et Gersbach pour les soutenir dans leurs actions et notamment l'organisation de l'assemblée générale de l'UNC du sous-groupe d'Altkirch qui aura lieu à Durmenach le 12 octobre 2025.

Le Maire propose de répondre favorablement à leur demande en leur attribuant 100 € de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (7 : pour – 1 : contre – 1 : abstention), **décide** :

- **d'attribuer** une subvention de 100 € à l'UNC section Ill et Gersbach ;
- **d'autoriser** le Maire à signer tout document nécessaire.

11. Divers

- Pour l'inauguration de l'aire de jeux du 28 septembre prochain, les différentes tâches sont réparties.
- La commission évènement propose de retenir le traiteur WIMMER pour le repas des aînés, le menu est en cours de finalisation. Le conseil est d'accord.
- Le frigo de la salle ne fonctionnant plus, il a été remplacé par un neuf de chez Start Cuisines à Attenschwiller pour un montant de 2 950 € HT.
- Le courrier de la Préfecture et de l'ARS concernant la prévention de l'impact sanitaire lié aux espèces à enjeux pour la santé humaine (EESH) nous demandant la désignation de référents territoriaux a été transmis par mail au conseil municipal, Olivier RICHARD se propose comme référent, le conseil municipal le remercie.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 10 octobre 2025 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 22h15.

Le Maire,
Gérard RENGLI

La secrétaire de séance,
Caroline ELLENBERGER